

Cette observation est corroborée par le fait que parfois la destination des acquisitions ou travaux n'est pas précisée sur les devis et bons de travail ou que le nombre ou la quantité des articles n'est pas indiqué ou encore que leur acquisition même et leur fréquence sont sujets à caution. En réalité, il s'agit de dépenses en doubles emplois. Les deux tableaux suivants font la synthèse de cette situation.

**Tableau n° 29 : Dépenses répétées ayant fait l'objet de double emploi (2010)**

DESIGNATION	NOMBRE	MONTANT (F CFA)	DESTINATION	OBSERVATIONS
Serrures	10	255 000	Divers bureaux de l'enceinte de la Préfecture	En examinant les pièces, il est constaté que les mêmes bureaux sont cités plusieurs fois comme destinataires de ces articles
Canons de sécurité	22	106 400		
WC complets	05	625 000		

**Source : Comptes de gestion 2010 et 2011**

**Tableau N° 30 : Dépenses répétées ayant fait l'objet de double emploi (2011)**

DESIGNATION	NOMBRE	MONTANT (F CFA)	DESTINATION	OBSERVATION
Serrures	58	1 662 500	Divers bureaux de l'enceinte de la Préfecture	En examinant les pièces, il est constaté que les mêmes bureaux sont cités plusieurs fois comme destinataires de ces articles
Canons de sécurité	34	157 000		
WC complets	09	1 066 000		
Réglettes et fils électriques	--	2 047 500		

**Source : Comptes de gestion 2010 et 2011**

De ces deux tableaux, il ressort qu'en l'espace de deux ans, il a été procédé au changement de soixante-huit serrures, pour un montant total de un million neuf cent dix-sept mille cinq cent (1 917 500) F CFA, de cinquante-six canons de sécurité pour un montant de deux cent soixante-trois mille quatre cents (263400) F CFA, quatorze WC complets pour un montant de un million six cent quatre-vingt-onze mille (1 691 000) F CFA à l'exception des réglettes et fils électriques d'une valeur de deux millions quarante-sept mille cinq cents (2 047 500) F CFA acquis en 2011 pour les bureaux de la Préfecture.

Cette situation paraît invraisemblable, si l'on sait que des objets comme des serrures achetées à vingt-cinq mille cinq cents (25 500) F CFA l'unité, des canons dits de sécurité, des WC et des installations électriques ne sont pas des denrées facilement périssables.

De même, on ne peut comprendre ce qui peut justifier certaines décisions comme le remplacement de deux portes de toilette en « bois massif » à l'état civil de Sagbado par deux